

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Place Olivier Inc.	Numéro de permis 2022017	Date d'inspection Le 08 mai 2025	
Nom de l'établissement Oli 1		Numéro de téléphone (506) 312-3055	
Adresse 412 Main Street Shediac NB E4P 2G2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
Commentaires généraux			
Au moment de l'inspection de surveillance, il n'y avait aucun enfant sur les lieux.			

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 08 mai 2025

Date

original signé par
Mélicca LeBlanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 08 mai 2025

Date